

## AVIS n°2021-28

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

**Référence de la demande ONAGRE :** N°2021-00614-030-001

**Dénomination :** démolition d'un petit immeuble pour construction d'un immeuble neuf situé au 3 rue François BROUSSAIS à Rennes.

**Demandeur :** Agence SPI BROUSSAIS

**Préfet compétent :** Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Service instructeur :** DDTM d'Ille-et-Vilaine

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :**

L'agence SPI BROUSSAIS porte une opération de démolition d'un petit immeuble pour construction d'un immeuble neuf situé au 3 rue François BROUSSAIS à Rennes. Ce projet s'inscrit ainsi dans un cadre d'intérêt public majeur visant à l'amélioration de l'habitat sur l'agglomération de Rennes.

Ces travaux risquent d'obstruer l'entrée de deux nids de Martinets noirs.

• **Recommandations du CSRPN :**

Sous conditions du respect, à minima, des conditions énoncées ci-dessous, issues de la « doctrine de traitement des demandes de dérogation soumises à l'avis du CSRPN : atteintes aux hirondelles (de fenêtre et rustiques) et aux martinets noirs et à leurs habitats », j'émet un avis favorable à cette dérogation.

**1. Le diagnostic réalisé dans le dossier :**

- Met en rapport les nids impactés (nombre et localisation) avec les populations de martinets noirs aux alentours du site.
- Etudie la présence éventuelle d'autres espèces liées au bâti (chiroptères et autres oiseaux).
- Identifie la présence de points d'eau aux alentours.

**2. Prescriptions relatives aux mesures ERC et A :**

**Mesures d'évitement / de réduction :**

- .Adaptation de la période des travaux : **travaux réalisés en fin d'année 2021, en-dehors de la période de nidification.**
- Installation de nids artificiels et/ou planchettes sur site ou à proximité, avec ou sans repasse (la repose des nids existants étant souvent aléatoire). Les nids artificiels pour les martinets sont spécifiques.
- Ne pas saturer les sites avec des nids artificiels et laisser des espaces de colonisation potentiels.

**Mesures de compensation :**

## MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- La reconstruction de nouveaux lieux de nidification : **en phase définitive, la pose de 2 nichoirs triples, incorporés dans la maçonnerie côté Ouest, positionnés dans des emplacements favorables validés par la LPO et la DDTM35.**
- Privilégier l'aménagement d'espaces ouverts,
- Limiter voire interdire la fréquentation humaine des aménagements favorables aux hirondelles.

### Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'une repasse les deux premières années.
- Si le porteur de projet souhaite éviter les nuisances, la pose de planchettes peut être envisagée. L'espacement entre le nid et la planche doit être d'au moins 40 cm.
- Eviter la mise en place de bac à boues (risques de prédation) et préférer la création de points d'eau si nécessaire (cf. diagnostic).
- Mener des actions de sensibilisation des habitants.

### Modalités de suivi :

Dans tous les cas un suivi de l'efficacité des mesures et donc de la recolonisation est à réaliser par le demandeur (avec compétence écologique : associations, bureaux d'études...).

Si ces mesures s'avèrent inefficaces, des mesures correctives devront être prises par le porteur de projet.

### **3/ La rédaction du dossier de demande d'autorisation et la proposition des mesures ERC et A s'est faite sur la base de ressources bibliographiques scientifiques telles que :**

- Cahier technique hirondelles et martinets LPO Ile de France

[https://issuu.com/mariuslestat31/docs/cahier\\_technique\\_-\\_les\\_hirondelles](https://issuu.com/mariuslestat31/docs/cahier_technique_-_les_hirondelles)

- Guides techniques biodiversité et bâti

<https://biodiversiteetbati.fr/>

- Martinets noirs et bâti : cahier technique pour une intégration réussie (pièce jointe)

- Modèles de nids artificiels :

[http://nichoirs-schwegler.fr/oiseaux\\_hirondelles\\_e1.html](http://nichoirs-schwegler.fr/oiseaux_hirondelles_e1.html)

[https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable\\_birdtype=234](https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable_birdtype=234)

### AVIS :

FAVORABLE	[ ]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	[ X ]
DEFAVORABLE	[ ]

Fait le 10 juin 2021

Signature : Jacques HAURY, Président

